

# Les Hauts-de-France, première région logistique française

Insee Analyses Hauts-de-France • n° 160 • Octobre 2023



En 2020, 103 100 salariés des Hauts-de-France travaillent dans les activités de la chaîne logistique : entreposage, transport de fret et services postaux. Ils représentent près de 8 % de l'emploi régional, classant la région au premier rang national. Son positionnement géographique stratégique, au carrefour de l'Île-de-France et de l'Europe du Nord, contribue largement au développement des activités d'entreposage, qui emploient un quart des salariés de la logistique. L'entreposage se caractérise par des établissements de grande taille, souvent sous contrôle de groupes étrangers, contrairement au transport de fret. Ce dernier regroupe 6 salariés de la logistique sur 10 et en constitue ainsi le premier employeur. Les zones d'emploi de Lille, Douai, Lens et Arras, traversées par des axes autoroutiers, concentrent l'emploi logistique. Les professionnels de la logistique n'exercent pas uniquement dans des établissements spécialisés. La moitié d'entre eux travaille dans un établissement d'un autre secteur (commerce, industrie...) ayant internalisé ses activités logistiques.

La logistique recouvre les activités permettant aux entreprises d'organiser le stockage et l'acheminement des produits. Ces activités se répartissent en trois grands domaines : le transport de fret et ses services auxiliaires, les activités d'entreposage, de conditionnement et de manutention et enfin les services postaux et de déménagement

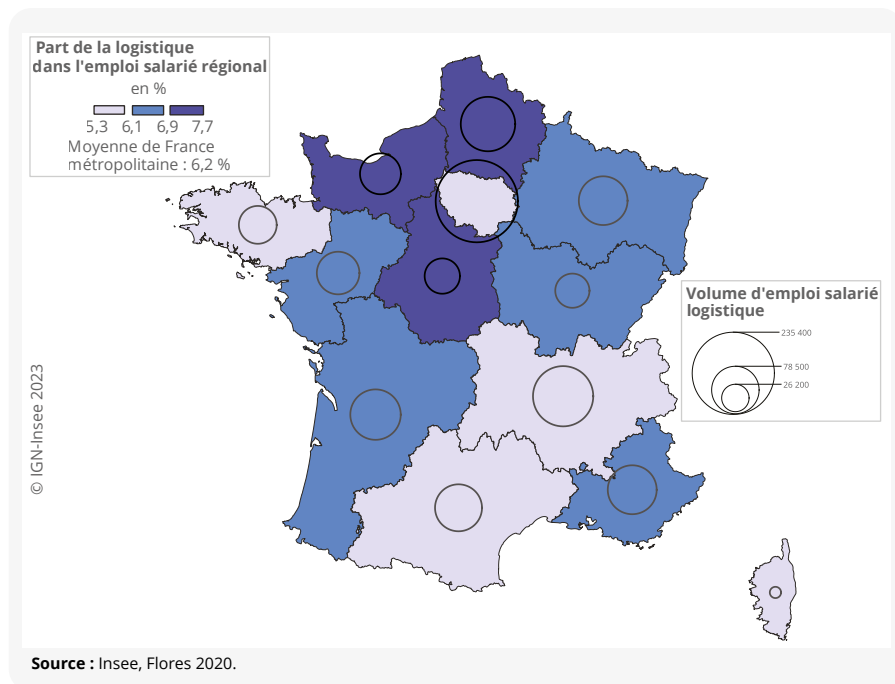
► **méthodologie.** Fin 2020, le secteur de la logistique emploie 103 100 salariés dans les Hauts-de-France, soit 7,7 % de l'emploi salarié régional. Il s'agit de la part la plus importante de France métropolitaine, devant deux autres régions limitrophes de l'Île-de-France : Normandie (7,5 %) et Centre-Val de Loire (7,2 %) ► **figure 1.** Cette forte proportion s'explique en particulier par le positionnement géographique de la région, à proximité de l'Île-de-France et de l'Europe du Nord, qui en fait notamment la porte d'entrée privilégiée des marchandises vers le Royaume-Uni, ainsi que par la densité de son réseau routier. Bien que porteuses de nombreux emplois, les activités logistiques génèrent différentes externalités négatives : pollution, engorgement des axes routiers et artificialisation des sols liée à d'importants besoins fonciers s'agissant de l'entreposage.

Au cours des dernières années, la progression des ventes en ligne a entraîné une multiplication des

flux de marchandises et des besoins de stockage. Entre 2010 et 2020, la part du transport de fret parmi les emplois logistiques a ainsi progressé de 4,6 points, celle de l'entreposage de

3,9 points. La part des services postaux a en revanche diminué de 8,5 points. Au total, le poids de la logistique dans l'emploi salarié régional a peu évolué en 10 ans (+0,6 point).

## ► 1. Volumes et parts de la logistique dans l'emploi salarié, par région



En partenariat avec :



La logistique recourt largement aux intérimaires, emplois ponctuels qui viennent compléter les effectifs des établissements. Fin 2020, 17 500 intérimaires s'ajoutent ainsi aux 103 100 salariés de la logistique. Ils représentent un emploi logistique sur six, une part 4 fois supérieure à celle de l'intérim dans l'ensemble de l'économie régionale marchande (4 %). Le domaine de l'entreposage concentre près des deux tiers de ces emplois intérimaires en raison des pics d'activité saisonniers. Les missions sont souvent exercées sur une courte période, par exemple lors des fêtes de fin d'année, et/ou à temps partiel. Plus de 4 intérimaires sur 10 de l'entreposage travaillent dans l'un des 3 établissements Amazon de la région.

### L'entreposage, une activité nettement plus représentée qu'au niveau national

Proche de l'Île-de-France, traversée par des axes autoroutiers structurants en Europe, la région bénéficie d'atouts ayant permis l'implantation d'établissements spécialisés dans le stockage-entreposage. Un quart des effectifs de la logistique (26 100 emplois) y sont dédiés, soit huit points de plus qu'en moyenne en France métropolitaine ► **figure 2**. Tout comme la région Centre-Val de Loire, les Hauts-de-France constituent une base arrière logistique pour l'Île-de-France où le foncier est plus rare et plus onéreux.

Le domaine de l'entreposage se caractérise par de grands établissements en comparaison de l'ensemble du secteur logistique : 21 établissements de 250 salariés ou plus (soit 3 % des établissements) regroupent 38 % des salariés ► **figure 3**.

Comme au niveau national, les **groupes étrangers multinationaux** sont très présents : 11 % des établissements de l'entreposage en dépendent, pour 25 % des salariés, soit deux fois plus que dans l'ensemble du secteur de la logistique. Quelques poids lourds composent le paysage de l'entreposage régional : Amazon France Logistique (États-Unis), LIDL (Allemagne) et Kuehne+Nagel (Allemagne) emploient 17 % des effectifs du domaine dans seulement 12 établissements. Des sociétés à l'ancrage régional fort, en particulier dans le textile et la grande distribution, ont également implanté leurs entrepôts dans la région, comme La Redoute, Kiabi, ou Vertbaudet ainsi qu'Auchan, Leroy Merlin et Decathlon (2 300 salariés au total, soit 9 % des emplois de l'entreposage).

### Des établissements plus petits et davantage de sociétés indépendantes dans le transport de fret

Les activités de stockage et d'entreposage génèrent d'importants flux de marchandises. Dans les Hauts-de-France, comme en France

## ► 2. Répartition des salariés de la logistique selon les activités, en Hauts-de-France et en France métropolitaine

Activités	Effectifs salariés	Part de l'activité dans la logistique Hauts-de-France (en %)	Part de l'activité dans la logistique France métropolitaine (en %)
<b>Transports de fret et services aux transports</b>	<b>62 300</b>	<b>61</b>	<b>63</b>
Transports routiers de fret interurbains	24 000	23	20
Transports routiers de fret de proximité	15 400	15	17
Services auxiliaires de transport terrestre	7 000	7	8
Affrètement & organisation des transports	6 300	6	7
Messagerie, fret express	3 500	3	4
Location & location-bail	2 300	2	3
Autres modes de transport (ferroviaire, conduite, fluvial, maritime, aérien)	1 900	2	2
Autres services auxiliaires des transports	1 800	2	3
<b>Manutention, entreposage et conditionnement</b>	<b>26 100</b>	<b>25</b>	<b>17</b>
Entreposage et stockage non frigorifique	16 300	16	9
Activités de conditionnement	2 900	3	2
Centrales d'achat (alimentaires et non alimentaires)	2 700	3	3
Entreposage et stockage frigorifique	2 400	2	2
Manutention portuaire et non portuaire	1 800	2	1
<b>Services postaux et de déménagement</b>	<b>14 700</b>	<b>14</b>	<b>20</b>
Activité de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	13 600	13	18
Services de déménagement	600	1	1
Autres activités de poste et de courrier	500	1	1
<b>Ensemble de la logistique</b>	<b>103 100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Lecture** : dans les Hauts-de-France, le domaine du transport de fret emploie 61 % des salariés de la logistique fin 2020 (62 300 emplois). L'activité du transport routier de fret interurbain en regroupe 23 %.

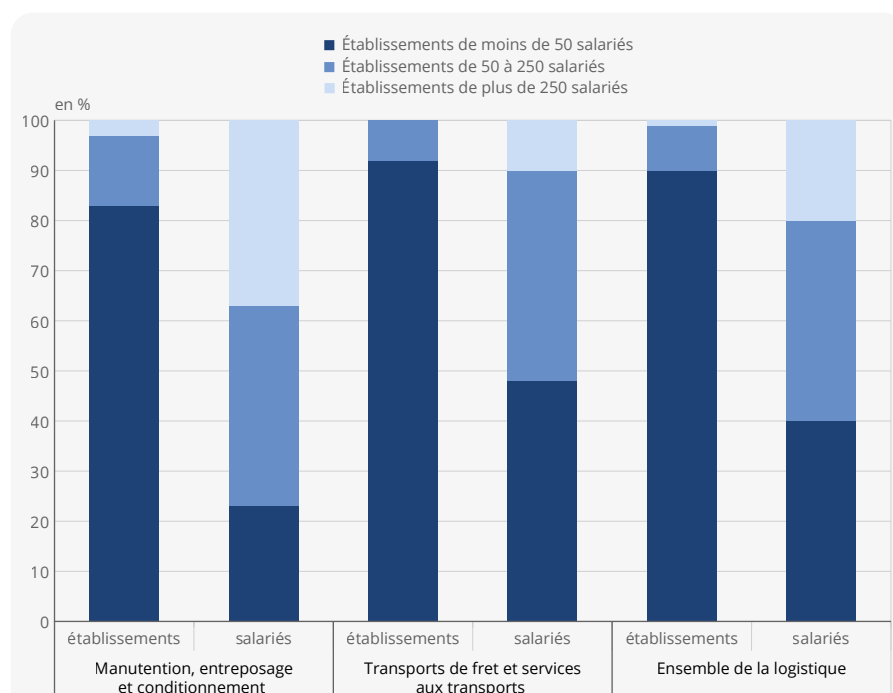
**Source** : Insee, Flores 2020.

métropolitaine, le transport de fret, tous modes confondus (routier, ferroviaire, fluvial, maritime ou aérien), regroupe 6 emplois logistiques sur 10. Les marchandises transitent essentiellement par la route, le transport routier de fret est de loin le plus employeur.

Les établissements de moins de 50 salariés emploient 48 % des salariés du transport de fret, une part nettement

supérieure à celle de l'entreposage (23 %). Les coûts d'entrée plus faibles (moindres besoins en foncier, possibilité d'avoir recours au crédit-bail afin de constituer une flotte de petite taille) peuvent expliquer cet écart. Par ailleurs, en région comme en France métropolitaine, le poids des **sociétés indépendantes** est nettement plus élevé dans le transport que dans l'entreposage, à la fois en

## ► 3. Répartition des établissements et des salariés de l'entreposage et du transport de fret selon la taille des établissements en Hauts-de-France



**Lecture** : dans les Hauts-de-France, 3 % des établissements du domaine de la manutention, de l'entreposage et du conditionnement ont plus de 250 salariés. Ils représentent 38 % des emplois du domaine.

**Source** : Insee, Flores 2020.

nombre d'établissements (62 % contre 24 %) qu'en nombre d'emplois (27 % contre 6 %).

Du fait de la nature très différente de leurs activités, les sociétés de l'entreposage et du transport routier de fret répondent à des logiques économiques opposées. Au niveau national, les premières nécessitent, par emploi, 5 fois plus d'équipements, de matériels et de machines pour fonctionner que les secondes. Elles investissent également en moyenne 7,6 fois plus. Les sociétés du transport routier de fret se distinguent quant à elles par de fortes charges d'exploitation (achats de carburants, location de véhicules...) et par un volume d'emplois important, induisant des frais de personnel conséquents. Cela explique que **les taux de marge**, c'est-à-dire ce qui reste une fois les salaires et impôts versés, soient près de 3 fois moins élevés que dans l'entreposage.

### Peu d'emplois dans le transport ferroviaire, fluvial, maritime et aérien

Comme en France métropolitaine, les autres modes de transport de fret (ferroviaire, maritime, fluvial et aérien) rassemblent relativement peu d'emplois dans les Hauts-de-France (2 % de l'emploi logistique). Seule la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se détache (6 %) en raison du poids du transport maritime de fret lié à la présence du groupe CMA-CGM à Marseille. Dans les Hauts-de-France, le déploiement du Canal Seine-Nord-Europe représente à cet égard un enjeu de développement de l'emploi, mais également de désengorgement des axes routiers et potentiellement d'amélioration de la qualité de l'air. Il constituerait en effet une solution alternative aux poids lourds sur des axes où les marchandises circulent aujourd'hui essentiellement par la route.

### Des activités postales moins représentées dans la région

Les activités de services postaux et de déménagement sont spécifiques dans la mesure où la très grande majorité des effectifs se concentrent au sein de l'acteur historique La Poste. Les 284 établissements régionaux rassemblent en effet 13 600 salariés sur les 14 700 de ce domaine. Cet opérateur constitue ainsi la principale société en termes d'emploi logistique devant SNCF Réseau et Amazon. Les activités postales sont toutefois sous-représentées par rapport à la France métropolitaine (14 % de l'emploi logistique contre 20 %). Ce constat s'observe aussi dans d'autres régions très urbanisées telles que l'Île-de-France, les Pays de la Loire et Auvergne-Rhône-Alpes. Par ailleurs, les services de livraison à domicile et activités de coursiers, emploient la majorité des non-salariés de la logistique

► encadré.

### ► Les non-salariés nombreux dans les services de livraison et les activités de coursiers

Aux 103 100 salariés de la logistique, s'ajoutent 4 800 non salariés. Six sur dix travaillent au sein des « autres activités de poste » qui comprennent notamment les services de livraison à domicile et les activités de coursiers. Ils se concentrent dans les zones d'emploi de Lille (37 %), Roubaix-Tourcoing (14 %) et Amiens (13 %). Ils exercent majoritairement en tant que micro-entrepreneurs (97 % contre 63 % pour l'ensemble des non-salariés). Le transport routier de fret (de proximité et interurbain) emploie quant à lui 1 300 non-salariés.

### L'entreposage et le transport, très présents dans les zones d'emploi de Lille, Douai, Lens et Arras

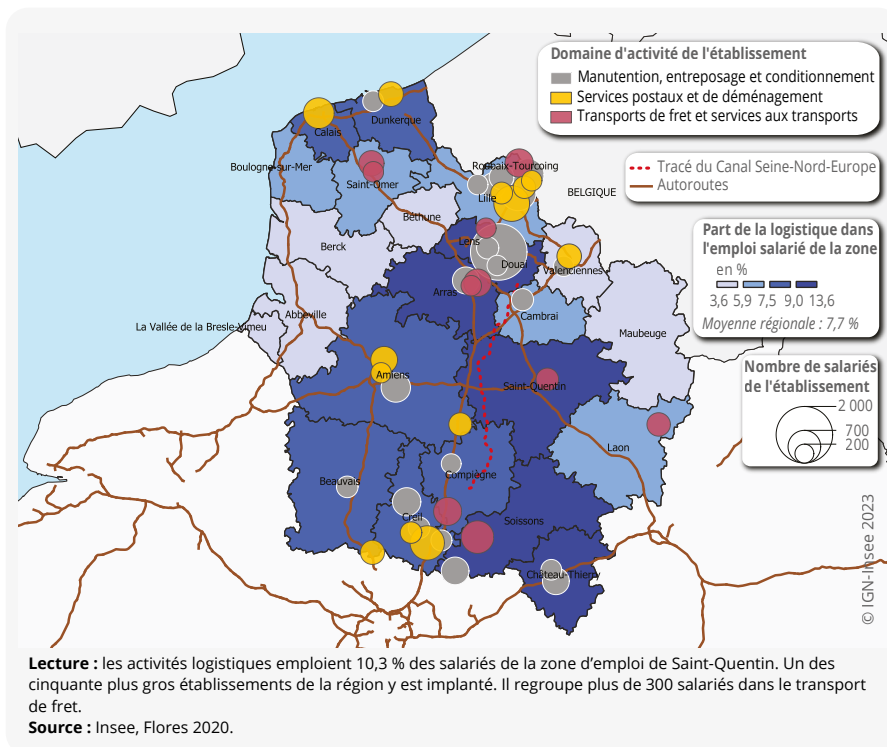
Au sein de la région, le poids de la logistique dans l'emploi salarié total varie de 3,6 % dans la zone d'emploi de Berck à 13,6 % dans celle de Douai ► **figure 4**. Les salariés de la logistique travaillent principalement dans des établissements situés près des infrastructures de transport, le long des axes routiers et autoroutiers. Cependant, malgré l'existence d'autoroutes et d'infrastructures portuaires, la logistique est moins présente sur le littoral, notamment dans les zones d'emplois de Berck, d'Abbeville, de la Vallée de la Bresle-Vimeu et de Boulogne-sur-Mer. Dans les zones d'emplois de Soissons, Saint-Quentin, Château-Thierry et Creil où quelques grands établissements sont implantés (Sanef, FM Logistic France, LIDL, Transports Blondel...), la logistique représente une part élevée de l'emploi salarié, malgré des volumes relativement faibles.

Les zones d'emploi de Lille, Douai et Lens regroupent à elles trois 37 % des salariés de l'entreposage. Avec 3 700 salariés dans

l'entreposage, Lille est la première zone d'emploi de la région dans ce domaine. Plusieurs centrales d'achats et entrepôts des groupes de distribution (Auchan, Match, LIDL) y sont implantés. Avec 7,4 % de ses emplois salariés dans le domaine de l'entreposage (3 300 emplois), la zone d'emploi de Douai devance les autres pour son poids dans ce domaine. Près de six emplois de l'entreposage sur dix s'y concentrent au sein d'un unique établissement Amazon, situé à Lauwin-Planque. Enfin, les activités d'entreposage et de stockage sont également bien implantées dans la zone d'emploi de Lens où les 2 600 salariés du domaine se répartissent dans de nombreux sites d'entreposage (Leroy Merlin, Kuehne + Nagel, Id Logistics France...) et au sein de la plateforme multimodale Delta 3 à Dourges.

S'agissant du transport de fret, Lille constitue la première zone d'emplois en volume (11 600 salariés), avec la présence de l'opérateur historique SNCF Réseau (1 270 salariés). À la faveur du développement de l'entreposage, le transport de fret est également très présent à Lens (5 670 emplois), avec des établissements de taille importante

### ► 4. Part de la logistique dans les effectifs salariés par zone d'emploi et localisation des plus gros établissements employeurs

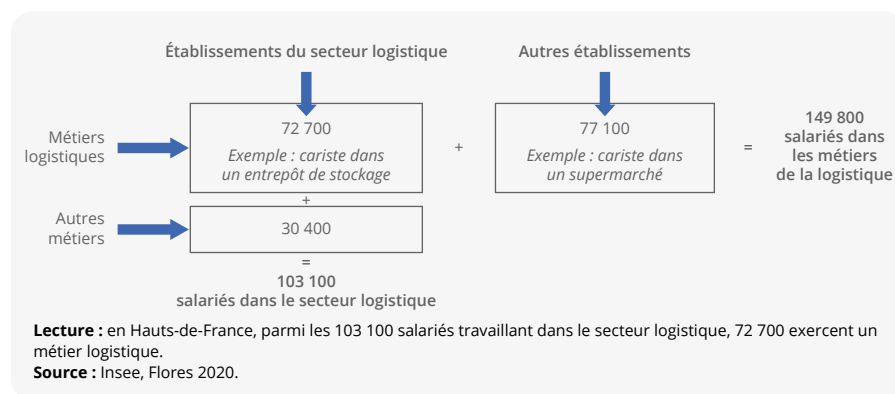


(STEF Transport, ITM Logistique). Enfin, la zone d'emploi d'Arras, 2<sup>e</sup> de la région après Douai pour le poids de la logistique dans l'emploi salarié (13,3 %), regroupe 4 700 salariés dans le transport de fret. Plus développé qu'ailleurs, le transport routier concentre deux tiers des emplois logistiques de cette zone. De grands établissements (Transports Guidez, CL Nord) y sont implantés.

## La logistique, une activité fortement internalisée par les établissements

Les métiers de la logistique, liés au transport ou à l'entreposage ► **méthodologie**, ne s'exercent pas uniquement dans des établissements spécialisés (« logistique pour compte d'autrui »). D'autres établissements emploient également des professionnels de la logistique, en internalisant leur activité logistique (« logistique pour compte propre »). Au total, dans la région, près de 150 000 salariés exercent ainsi un métier logistique. Environ la moitié d'entre eux (72 700 salariés) travaillent dans un établissement du secteur logistique ► **figure 5**. Il s'agit par exemple des caristes au sein des entrepôts. L'autre moitié (77 100 salariés) exerce en dehors du secteur logistique, dans des établissements où la logistique est internalisée (caristes employés par les supermarchés par exemple). À l'échelle nationale, la moitié des métiers logistiques sont également exercés dans des établissements dont l'activité principale n'est pas logistique.

## ► 5. Nombre de salariés dans les métiers et les établissements de la logistique en Hauts-de-France



Cinq professions logistiques parmi les 25 identifiées rassemblent 80 % des salariés logisticiens : conducteurs routiers ; ouvriers non qualifiés du tri, de l'emballage, de l'expédition ; conducteurs livreurs, coursiers ; magasiniers qualifiés et ouvriers qualifiés de la manutention. Les ouvriers (87 %) et les hommes (80 %) sont largement surreprésentés au sein des métiers de la logistique. Les enjeux de renouvellement concernent plus spécifiquement les conducteurs routiers : 34 % d'entre eux sont âgés de 50 ans ou plus, soit 7 points de plus que la moyenne des professionnels de la logistique.

En dehors du secteur logistique, les métiers logistiques se répartissent surtout dans le commerce (35 %) et l'industrie (24 %). Ils

relèvent majoritairement d'établissements de moins de 50 salariés (54 %).

Tous secteurs d'activité confondus, les professionnels de la logistique perçoivent une rémunération horaire nette inférieure à celle de l'ensemble des salariés des Hauts-de-France (12,2 euros en moyenne contre 14,4 euros). La rémunération horaire nette moyenne des salariés exerçant un métier logistique hors du secteur logistique diffère peu de celle des salariés qui travaillent dans le secteur (12,1 euros contre 12,3 euros). ●

Sophie Éblé, Laurent Lefèvre

Retrouvez plus de données en téléchargement sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

### ► Méthodologie

Les établissements du secteur logistique sont identifiés à partir de leur activité principale (NAF révision 2). Les 27 activités principales de l'établissement (APET) retenues sont classées en trois domaines : transports de fret et services aux transports ; manutention, entreposage et conditionnement ; services postaux et de déménagement.

Les métiers logistiques sont repérés dans cette étude par rapport à une liste de 25 professions et catégories socioprofessionnelles (PCS). Ils sont regroupés en deux familles : celle du transport de marchandises et celle de l'entreposage et de la manutention. Cette liste a été établie grâce aux travaux du service des données et des études statistiques (Sdes) du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

La liste des métiers et des activités logistiques figure dans les données complémentaires de l'étude disponibles sur [Insee.fr](http://Insee.fr).

### ► Définitions

**Un groupe étranger multinational** est un groupe de sociétés dont le centre de décision est situé à l'étranger et qui contrôle au moins une filiale en France.

**Une société indépendante** n'appartient pas à un groupe. Elle est composée d'une seule unité légale.

**Le taux de marge** est le rapport de l'excédent brut d'exploitation (EBE) à la valeur ajoutée (VA).

### ► Sources

L'étude des établissements du secteur logistique se fait à partir du fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores). Les salariés sont comptabilisés la dernière semaine de l'année. Tous les postes de travail sont retenus, quels que soient le niveau de rémunération et la durée d'emploi.

Les non-salariés sont issus de la base non-salariés.

Le dénombrement et la caractérisation des emplois salariés occupant un métier de la logistique sont réalisés à partir de la Base Tous salariés constituée à partir des déclarations sociales nominatives (DSN).

### ► Pour en savoir plus

- **Gauthey G. et Senigout E.**, « Métiers de la logistique : six salariés sur dix exercent en dehors du secteur », *Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes* n° 129, avril 2023.
- « Les entreprises en France Édition 2022 », *Insee Références*, décembre 2022.
- **Ville H. et Volmers G.**, « La logistique en Bourgogne-Franche-Comté : 72 200 emplois, une activité de plus en plus externalisée », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n° 55, avril 2019.
- **Lassagne T., Rouaud P., Terseur B.**, « Les métiers de la logistique sont exercés en majorité hors du secteur logistique », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 61, juin 2018.

